

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 8 / ORLY ROISSY / 2 du 10 janvier 2024 relative aux projets de réaménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu la décision 2023 / 129 / ORLY ROISSY / 1 du 13 octobre 2023 désignant Nathalie DURAND et Sylvie HAUDEBOURG pour assurer une mission de conseil relative l'organisation des concertations à venir sur les projets d'aménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle ;

Vu le courriel de Sylvie HAUDEBOURG en date du 7 janvier 2024 indiquant son souhait de démissionner de cette mission à compter du 31 janvier 2024 pour des raisons personnelles;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

Mme Dominique GANIAGE est désignée pour assurer une mission de conseil relative l'organisation des concertations à venir sur les projets d'aménagement des plateformes aéroportuaires d'Orly et Roissy-Charles de Gaulle, en complément de Mme Nathalie DURAND, précédemment désignée le 12 octobre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2024

Le président
M. Papinutti